

Mots. Les langages du politique

71 (2003)

Mondialisation(S)

Corinne Gobin

De l'international au mondial : la CES aux prises avec la mondialisation

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Corinne Gobin, « De l'international au mondial : la CES aux prises avec la mondialisation », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 71 | 2003, mis en ligne le 05 mai 2008. URL : <http://mots.revues.org/8043>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions

<http://mots.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/8043>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

Corinne GOBIN^o

De l'international au mondial : la CES aux prises avec la mondialisation

La Confédération européenne des syndicats (CES) regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des forces syndicales en Europe, une Europe large, puisqu'elle accueille, depuis 1995, des organisations syndicales provenant des pays d'Europe centrale et orientale. Elle est composée tant de confédérations syndicales nationales (soixante-quatorze membres qui représentent globalement près de soixante millions de travailleurs) que de fédérations européennes de branche (onze fédérations). Déjà marqué par une longue histoire¹ qui trouve ses origines aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, l'eurosyndicalisme² se développe avec la volonté de s'inscrire activement dans le projet de construction européenne. Ce n'est, cependant, qu'au début des années 1990, lors de la mise en place de l'Union économique et monétaire (UEM), que son rôle institutionnel auprès des Autorités communautaires va se renforcer, grâce à une reconnaissance accrue apportée par son insertion dans les processus décisionnels (négociation d'accords-cadre).

Nous avons, en 1993³, étudié le discours de la CES à travers les résolutions adoptées lors de ses congrès. Cet article avait mis en évidence l'existence d'une rupture lexicale au congrès de 1991, la CES intégrant très largement dans son lexique quantité d'expressions issues en droite ligne des discours des Autorités communautaires. À l'époque, l'hypothèse était que, confrontée à des cultures et des positions syndicales extrêmement diverses, la CES cherchait à se construire une parole syndicale commune en puisant dans un vocabulaire qui lui était extérieur, afin d'éviter

^o GRAID (Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours), Institut de Sociologie, FNRS, ULB, Bruxelles.

1. J.-L. Robert, F. Boll, A. Prost (dir), 1997, *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du 19^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne.

2. C. Gobin, 1997, *L'Europe syndicale*, Bruxelles, Labor, 186 p.

3. C. Gobin, 1997, «La Confédération européenne des syndicats : un vocabulaire syndical européen?», dans *Mots*, 36, Paris, Presses de la FNSP, p. 33-47.

des tensions internes en utilisant le lexique issu d'une organisation plutôt que d'une autre. Le langage officiel communautaire avait également l'avantage d'être directement produit en trois langues de travail (anglais, français, allemand) et traduit aussitôt dans les autres idiomes de la Communauté, ce qui permettait de s'appuyer sur des références textuelles qui avaient une existence pour chacun des États membres et dès lors, indirectement, pour leurs organisations syndicales.

La nouvelle image de répartition du vocabulaire que nous dessine l'analyse factorielle des correspondances confirme le changement de registre lexical de 1991. Le temps écoulé depuis cette date nous procure la nécessaire distance pour compléter nos hypothèses sur le sens de ce phénomène lexical.

Les analystes n'insisteront jamais assez sur le poids dans l'imaginaire politique européen de l'écroulement des régimes communistes d'Europe centrale et orientale: le capitalisme, envisagé comme le seul système viable, doit désormais s'étendre à l'ensemble de l'espace mondial. Il n'y a plus d'alternative. Dans les pays riches de l'OCDE, au nom d'une prospérité générale à venir, les syndicats sont fortement incités par le pouvoir politique à s'adapter⁴ à cette nouvelle donne en s'assumant comme «partenaires» des dirigeants économiques pour cogérer la construction progressive d'un marché mondial où circuleraient sans entraves capitaux, biens et services. Cette métaphore de la «mondialisation automatique», déploiement naturel et donc inévitable d'un capitalisme sans frontières, que l'on ne peut, au mieux, que réglementer, et en aucun cas contrer, va, par l'intermédiaire des grands médias de communication, être à ce point banalisée qu'elle s'imposera comme une donnée «quasi-environnementale».

Cette banalisation entraîne une recomposition profonde des cadres de pensées de tous les acteurs sociopolitiques, et notamment des syndicats issus du mouvement ouvrier. En effet, ceux-ci se sont culturellement construits en puisant dans un imaginaire basé sur des références internationales liées à l'objectif d'un internationalisme de lutte et de solidarité.

L'objet de cet article sera, dès lors, d'examiner s'il est possible de constater des transformations dans l'usage que la CES fait du lexique désignant l'au-delà ou l'au-dessus du national entre les périodes d'avant et d'après 1991.

4. C. Gobin, 2000, «L'Europe syndicale au risque de la mondialisation», dans *Les Temps modernes*, 607, Paris, p. 159-177.

Présentation du corpus

Le corpus est composé de l'ensemble des résolutions adoptées par les Congrès de la CES entre 1976 et 1999 : Londres, 1976 ; Munich, 1979 ; La Haye, 1982 ; Milan, 1985 ; Stockholm, 1988 ; Luxembourg, 1991 ; Bruxelles, 1995 ; Helsinki, 1999. Nous disposons ainsi d'un corpus⁵ composé de 8 parties⁶ distinctes dont voici la répartition des occurrences et des formes lexicales :

Congrès	Nombre d'occurrences	Nombre de formes lexicales
1976	12 035	2 128
1979	3 954	1 045
1982	11 320	2 295
1985	13 180	2 388
1988	13 336	2 286
1991	17 407	2 685
1995	18 426	2 742
1999	19 451	2 834
Corpus	109 109	6 850

La CES et la mondialisation

Décrire des phénomènes globaux, qui touchent largement la planète, sous l'angle de processus (mots se terminant par *-sation*) est une attitude non seulement récente (à partir de 1991) mais encore peu fréquente. Seuls quatre mots sont utilisés : *mondialisation* (14 occ.), *européanisation* (9 occ.), *internationalisation* (5 occ.) et *transnationalisation* (1 occ.).

5. Suite à l'augmentation de la taille des résolutions lors des trois derniers congrès, si pour l'observation de l'évolution des fréquences de certaines formes lexicales, nous coupons le corpus en deux parties regroupant les textes d'avant 1991 et ceux d'après 1991, nous obtenons deux parties de taille assez semblable : 53 825 occurrences avant 1991 et 55 284 après 1991.

6. La résolution adoptée en 1979 fut exceptionnellement courte car la CES s'était contentée, en fait, de résumer le premier programme commun adopté à Londres en 1976 par

Des 9 occurrences d'*européanisation* (toutes appartenant au Congrès de 1999), 8 renvoient au travail de structuration syndicale que la CES mène pour construire un syndicalisme efficace s'exprimant d'une même voix ⁷: «L'eupéanisation des relations industrielles présuppose enfin l'eupéanisation des syndicats» (1999).

Mondialisation apparaît pour la première fois au Congrès de 1991, son unique occurrence s'insère dans une partie consacrée à la description de la situation socio-économique de l'Amérique latine. Il est intéressant de voir que cet emploi, qui s'effectue à travers la lexie *mondialisation de l'économie*, recouvre un sens précis: celui d'un processus qui n'est pas identifié comme positif, mais qui, au contraire, serait à l'origine d'un accroissement des inégalités. Par ailleurs, son contenu est immédiatement associé au courant de pensée néo-libéral:

La mondialisation de l'économie qui devait, selon certains, résoudre les déséquilibres de façon naturelle, n'a fait que creuser l'écart. Les courants politiques néo-libéraux ont été à l'origine d'un gel progressif du développement latino-américain.

Absent en 1995, le terme revient en force en 1999 avec treize utilisations, auxquelles s'ajoute une occurrence de *mondialisée*.

Mais, en l'espace de huit ans, un saut s'est produit: *mondialisation* s'est autonomisé comme mot plein, sémantiquement autosuffisant. Ainsi, nous le trouvons à huit reprises en emploi absolu, *la mondialisation*. Le lien avec l'économie n'est spécifié que pour quatre occurrences: *la mondialisation des marchés*, *la mondialisation des marchés commerciaux* et *la mondialisation de l'économie*, *l'économie mondialisée*. Toutefois, lorsque la CES entend insister sur le fait qu'il s'agit d'un phénomène en cours d'organisation, elle emploie la lexie *processus de mondialisation*.

Le sens attaché à ce terme est devenu ambigu, *mondialisation* est à la fois:

– Une pratique de l'économie devenue hégémonique aux mains des banques et des sociétés multinationales, et qui leur sert à engranger de plantureux bénéfices:

la jeune organisation qui s'était fondée en 1973 sous la forme qu'elle connaît encore aujourd'hui (principe de l'unité syndicale au-delà des courants idéologiques et de regroupement géographique pour englober toute l'Europe).

7. G. Groux, R. Mouriaux, J.-M. Pernot, 1993, «L'eupéanisation du mouvement syndical: la Confédération européenne des syndicats», *Le mouvement social*, 162, p. 41-67.

La mondialisation des marchés est de plus en plus au centre de la vie économique et sociale. Les sociétés et banques multinationales jouent un rôle essentiel dans un processus qui se caractérise par la libre circulation des capitaux et la recherche prédominante du profit (1999).

– Un cadre général qui s'impose à tous, et qui constitue un handicap pour le mouvement syndical amené à se transformer, tant dans son contenu revendicatif que dans ses formes d'organisation, pour y répondre :

En Europe, comme dans d'autres parties du monde, le mouvement syndical est confronté au besoin de changer ses politiques et ses formes d'organisation afin de relever les défis d'un nouvel environnement marqué par la mondialisation de l'économie et l'avènement de la société de l'information ainsi que pour être à la hauteur des attentes d'un monde du travail qui lui aussi a profondément changé (1999).

– Une formidable opportunité de croissance économique mondiale suite à la libéralisation des échanges commerciaux et financiers, mais qu'il convient de maîtriser pour contenir des conséquences sociales néfastes, qui se traduisent par une dégradation de l'ensemble des droits et des normes sociales, l'exacerbation des inégalités, la déstabilisation de l'exercice démocratique, la surexploitation des ressources naturelles, le renforcement de l'exploitation des maillons les plus fragiles du salariat avec la menace qu'il ne finisse par s'étendre à l'ensemble du monde du travail :

Le défi qui se pose à nous est d'instaurer un cadre de règles et de politiques qui forgeront le processus de mondialisation dans l'intérêt de l'ensemble de la population, ce qui nous permettra de saisir les possibilités de générer de la prospérité et de la diffuser dans le monde tout en limitant les conséquences néfastes de la libéralisation des marchés (1999).

Un diagnostic est posé : celui de la perte de la souveraineté politique des gouvernements nationaux et de leur capacité d'action sur le cours de ce processus. Il en découle la nécessité d'imposer des cadres réglementaires à l'échelon mondial pour contrôler la mondialisation. Le FMI⁸ et la Banque mondiale doivent être réformés en ce sens afin d'élaborer des instruments de contrôle de la spéculation (telle que la taxe « Tobin » sur les flux financiers), des institutions financières et des entreprises multinationales ainsi que des investissements internationaux. La CES considère, qu'en la matière, l'Union européenne montre l'exemple à suivre. En effet, en imposant déjà certaines garanties de contrôle (libéralisation des

8. FMI : Fonds monétaire international.

échanges, imposition d'orientations sociales), elle ouvre la voie de l'équilibre à réaliser entre dynamique économique et respect des droits.

Attestée une seule fois (1995), la forme *transnationalisation* s'utilise avec *entreprises* (*transnationalisation des entreprises*) pour montrer que le renforcement de l'intégration des économies fait perdre de leur efficacité aux politiques nationales. Le cadre politique européen doit prendre dès lors le relais de l'initiative politique, dans toutes ses dimensions, pour assurer un développement économique respectueux des normes sociales et environnementales⁹.

Le mot *internationalisation* est également lié aux entreprises. Les contextes de 1991 et 1995 sont semblables : devant l'internationalisation croissante de l'économie et de l'activité des entreprises dans le cadre de l'intégration européenne, la CES réclame une adaptation des droits par la constitution d'un socle de « droits sociaux de base » qui seraient *transnationalisés* à l'échelon de l'Union européenne (droit d'association, de négociation collective, d'information et de consultation des travailleurs, d'action syndicale, de grève y compris les grèves de solidarité). Reprise en 1999, la lexie s'insère dans une analyse du processus d'*européanisation* et d'*internationalisation des entreprises* (associé à la libre circulation et à la mondialisation), qui, selon la CES, a abouti, en l'absence de politique fiscale propre, à une situation de fiscalité compétitive créant une diminution à la fois des ressources et de la souveraineté fiscale des États.

Quoique peu employés, *transnationalisation* et *internationalisation* ont, ainsi, un usage moins ambigu que celui de *mondialisation* : les deux phénomènes sont porteurs de dangers et de menaces qui ne seront écartés que par une action volontariste du pouvoir politique européen.

La dimension mondiale : une approche d'ensemble à travers le lexique du champ international

Nous pouvons recenser dans ce corpus six familles de mots exprimant un cadre d'action au-dessus du niveau national. Nous répertorions, par ordre décroissant, des formes fléchies ou dérivées des termes :

– *monde* : *tiers-monde*, *mondial*, *mondiale*, *mondiales*, *mondiaux*, *mondialisation*, *mondialisée* ;

9. U. Rehfeldt, 1993, « Les syndicats européens face à la transnationalisation des entreprises », *Le mouvement social*, 162, p. 69-93.

- *international* : *internationale, internationales, internationaux, internationalement, internationalisation* ;
- *transnational* : *transnationale, transnationales, transnationaux, transnationalisation* ;
- *multinational* : *multinationale, multinationales, multinationaux* ;
- *multilatéral* : *multilatéraux, multilatérale, multilatérales* ;
- *supranational* : *supranationale*.

Ce recensement indique que la CES se sert principalement de deux familles : celle d'*international* (144 occ.) et celle de *monde* (131 occ.). L'emploi est moindre pour *multinational* (56 occ.) et *transnational* (35 occ.), et très faible pour *multilatéral* (10 occ.) et *supranational* (2 occ.). Cependant, si nous regroupons toutes ces fréquences sur les trois derniers congrès, les mots de la famille *monde* devancent ceux de la famille *international* : 64 occurrences contre 49. Par contre, l'usage du terme *multinational* varie davantage d'un congrès à l'autre que d'une période à l'autre. Ce qui n'est pas le cas pour *transnational* dont l'emploi est à la hausse lors des trois derniers congrès (31 occ. contre 4 seulement auparavant, son utilisation ne débutant qu'en 1982).

Le mondial

L'essentiel de l'usage de la forme *monde* (88 occ.) recouvre un emploi géographique ou géopolitique (67 occ.). Seules deux lexies s'écartent de cet usage : *monde du travail* (19 occ.) et *tout le monde* (2 occ.).

Sur les 67 occurrences qui concernent plus particulièrement notre thématique, 23 sont utilisées pour désigner le *monde* comme une unité planétaire. Le mot *tiers-monde* (15 occ.) marque la thématique jusqu'en 1991, il est absent des congrès suivants. Les autres emplois s'inscrivent essentiellement dans des expressions où il s'agit de distinguer la situation de l'Europe de celle des *autres régions du monde* ou des *autres parties du monde*, ou de décrire le rôle et la place de l'Europe par rapport au reste du *monde*.

La référence la plus liée à la forme *monde*, utilisée dans son acception géopolitique, aborde les problèmes de développement et de pauvreté dans les pays sous-développés. Suivant le sillage de *tiers-monde*, cette thématique régresse à partir de 1985.

Le congrès estime, par ailleurs, essentiel que l'on considère les rapports existant actuellement entre les objectifs de la PAC, les politiques agricoles commerciales internationales et les politiques d'aide au développement des pays du tiers-monde, en particulier du point de vue de la situation alimentaire de ces pays, et qu'on les poursuive dans le sens du progrès social (1985).

Vient ensuite le thème de la paix, du désarmement face aux conflits et aux guerres (13 usages de *monde* correspondant à ce thème jusqu'en 1991), suivi de celui de la solidarité et du combat syndical pour l'augmentation des «droits des travailleurs du monde entier». La question de l'interdépendance entre l'Europe et le reste du *monde* n'est soulevée qu'à deux reprises (en 1982 et en 1985).

Les jeunes craignent une militarisation encore plus poussée de notre monde. À l'est comme à l'ouest, des mesures de désarmement doivent être prises pour prévenir le danger menaçant d'un holocauste nucléaire (1985).

Au total, le substantif ne s'inscrit que six fois dans une problématique de type économique, c'est par l'adjectif *mondial* que le discours va investir ce registre.

La plupart des occurrences du féminin singulier *mondiale* (21 occ. sur 27) décrivent des situations économiques ou désignent des organisations économiques internationales : *économie mondiale, économie européenne et mondiale, Banque mondiale, l'organisation mondiale du commerce, dépression mondiale, crise économique mondiale, concurrence mondiale, croissance mondiale, intégration économique mondiale, nouvelle répartition mondiale du travail*. Quant au masculin singulier, *mondial* (20 occ.), il concourt pour la moitié de ses attestations à forger les lexies *commerce mondial, Sommet social mondial* de Copenhague, et trois variations lexicales d'*ordre mondial*. La CES se détermine, en 1982, pour transformer la convention de Lomé en un outil de construction d'un *nouvel ordre économique et social mondial*; en 1991, c'est le renforcement de l'intégration économique entre pays de la Communauté européenne (débouchant sur l'UEM) et la mise en place de l'euro qui, selon elle, va permettre à l'Europe d'influer sur la construction d'un *ordre social et économique mondial plus solide et plus juste*; alors qu'en 1999, elle estime qu'un «*nouvel ordre mondial* doit être instauré afin de refléter, comme il se doit, les besoins de tous les pays, riches et pauvres» par le développement libre et équitable du commerce mondial en vue d'accroître le niveau de vie et de l'emploi partout dans le monde.

Les formes plurielles *mondiales* et *mondiaux* (2 occ. chacune) se retrouvent, elles aussi, à l'intérieur d'expressions renvoyant à l'économie : *marchés agricoles mondiaux, affaires économiques mondiales, une des grandes monnaies mondiales* [l'euro].

Si à travers l'usage du substantif *monde*, sont abordées des problématiques diverses, il n'en est pas de même pour les formes adjectivales qui jalonnent les nouvelles thématiques économiques.

L'international

Tout comme pour *mondial*, le terme sert d'abord à situer le niveau géopolitique.

Au masculin singulier, l'adjectif entre dans l'expression *nouvel ordre international*. L'expression n'est pas très figée, elle connaît des variations : *nouvel ordre économique international*, *nouvel ordre international*, *nouvel ordre international et démocratique*, *nouvel ordre économique et social international*, *nouvel ordre économique et social international durable*. La moitié des attestations se situent dans le texte de la première résolution de 1976, par la suite le terme est repris régulièrement jusqu'en 1991. L'environnement contextuel montre que la CES estime, en 1976, qu'un *nouvel ordre international* est en train de se mettre en place, sous l'impulsion de la CNUCED, avec pour objectifs : un développement plus égalitaire entre Nord et Sud, une démocratisation accrue de la vie économique et un contrôle renforcé des multinationales. L'expression, en 1979, sert même de titre à un chapitre traitant du renforcement de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et des droits syndicaux, d'une coopération respectueuse des pays en voie de développement. En 1988, la CES appelle de ses vœux un «nouvel ordre économique» de façon à ce que les politiques financières et économiques menées par les pays industrialisés n'annulent pas l'effet de l'aide au développement. Elle intervient, en 1991, pour que l'Europe s'implique davantage dans la construction d'un ordre basé sur l'équilibre des richesses et le respect du droit international en faveur de la liberté des peuples. Une vision plus économiciste se fait jour en 1995. La revendication d'un «ordre plus juste et solidaire obtenu par des échanges commerciaux plus équitables» est présentée comme relevant de l'intérêt commun puisqu'il favoriserait la relance d'une demande globale.

International renvoie encore à d'autres sujets :

- le constat de l'absence d'un *contrôle international*, principalement, sur les activités des multinationales. Cette lexie n'est employée qu'avant 1991 ;

- l'appel au respect *du droit international*.

Par ailleurs, l'adjectif intervient aussi dans la qualification de termes économiques :

avec *monétaire* :

- *fonds monétaire international*. Condamné en 1988 pour ses politiques de renforcement de la pauvreté, la CES accepte, en 1999, que le FMI devienne l'organisme de contrôle de la spéculation et des marchés des capitaux internationaux ;

– *réforme du système monétaire international* (1985). La CES demande qu'elle se fasse dans un sens favorable aux pays en voie de développement.

Pour mettre fin au *désordre monétaire international* (1985), la CES réclame la mise en place d'une politique communautaire monétaire.

avec *marché* :

– en 1985, il s'agit de renforcer la position concurrentielle de l'Europe de l'Ouest face au *marché international*, tout en sauvegardant les intérêts des travailleurs occidentaux. En 1988, le fonctionnement du *marché international* est considéré comme une des causes de l'accroissement des écarts de développement entre pays riches et pauvres.

avec *commerce* :

– en 1988, il est question que les pays en voie de développement participent davantage au *commerce international*. En 1991, la CES estime que la croissance de l'économie européenne dépendra à terme de l'élargissement du *commerce international*. Par le syntagme *développement économique et commercial international* s'exprime le souhait, en 1985, d'un accroissement des échanges avec les pays de l'Europe de l'Est.

Le féminin pluriel, *internationales* (41 occ.), sert à la désignation de diverses institutions ou des produits juridico-politiques qui en sont issus (*conventions internationales, normes internationales et règles internationales*). Les organisations le plus souvent mentionnées sont les « Internationales syndicales » : *organisations syndicales internationales* (8 occ. dont 4 qualifiées de *démocratiques* pour marquer le rejet de la Fédération Syndicale Mondiale), *structures syndicales internationales et européennes, les Internationales syndicales, et leurs organisations internationales*. Nous trouvons ensuite des références aux organismes internationaux (*institutions internationales, institutions politiques nationales et internationales, institutions économiques et financières internationales, organisations internationales*). À côté du thème du « recours » à ces organismes, se lit la lexie *relations internationales* liée au discours sur la coopération, le développement et le désarmement.

D'utilisation plus éclatée, le féminin singulier (34 occ.) entre dans des expressions diverses : *communauté internationale* (à partir de 1982); *coopération internationale* (jusqu'en 1991); *année internationale de la jeunesse* (1985); *conférence internationale, collaboration internationale et solidarité internationale*. La CES revendique, avec *action internationale*, le droit d'agir à cette échelle, voire d'y organiser une grève (1991).

Seulement 29 % des occurrences couvrent le domaine économique avec des lexies hapax, non répétées (*économie internationale, division internationale du travail, instabilité monétaire internationale, spéculation internationale, interpénétration internationale du capital...*).

Par contre, la moitié des emplois d'*internationaux* (18 occ.) apparaissent dans des contextes économiques: *instruments internationaux, accords internationaux* et *échanges internationaux*. Il s'agit, le plus souvent, d'émettre l'idée de la nécessité de soumettre les forces économiques (patronat, banquiers ou spéculateurs) à un contrôle, une taxation ou au respect de droits sociaux ou environnementaux. L'utilisation hors du champ économique est sans focalisation précise.

Les formes de cette famille connaissent dans leur majorité un usage assez diversifié, peu concerné par le thème économique, sauf dans le cas d'*internationalisation* entièrement consacré à ce thème (*internationalisation de l'économie*), et de *internationaux* (mais dans une moindre mesure). Toutefois, l'idée d'imposer dans les rapports économiques le respect des autres dimensions socio-politiques est fortement présente. Elles se distinguent sur ce point des déclinaisons de *mondial*. Deux des formes de la famille *international* sont d'utilisation décroissante dans les deux derniers congrès alors que *mondialisation* pénètre en force dans les résolutions du dernier congrès.

Le multinational

L'usage de l'adjectif pluriel, au féminin, *multinationales* (39 occ.), comme au masculin, *multinationaux* (13 occ.), est univoque. Il est entièrement consacré aux *sociétés multinationales* et aux *groupes multinationaux*. On trouve aussi les *multinationales, entreprises multinationales, compagnies multinationales* et l'*activité des multinationales*. Ses fréquences sont réparties de façon égale entre les deux périodes: 20 occurrences avant 1991 et 19 à partir de 1991. La lexie *banques multinationales* est également attestée.

L'emploi de *groupes multinationaux* (13 occ. dont 9 en 1976), est révélateur de la transformation d'ensemble du programme de la CES. En 1976, elle se prononce pour un *nouvel ordre démocratique* où les *groupes multinationaux* seraient contraints d'inscrire leur fonctionnement dans une logique de progrès économique et social. Estimant que les «codes de bonne conduite» ne sont que des règles morales, ils ne peuvent être qu'un premier pas vers la production d'«instruments légaux contraignants». Par conséquent, les autorités politiques doivent mobiliser les organisations

internationales (OIT, OCDE¹⁰, Conseil de l'Europe, CEE¹¹) pour avancer dans cette direction. Alors qu'en 1982, la CES déplore l'impuissance des autorités politiques nationales, elle approuve, en 1991, la proposition de directive, déposée par la Commission, en vue de créer des comités d'entreprises européens dans les *groupes multinationaux*.

Des deux occurrences de *multinationale*, l'une donne *société multinationale* dans le cadre de la description de la directive sur les comités d'entreprises européens; l'autre décrit les futurs niveaux d'intervention de l'euro-syndicalisme dans un système européen de dialogue social dont les comités d'entreprises européens seront une des *structures de représentation multinationale*.

De 1976 à 1985, la CES condamne sans fard l'autonomie prise par les multinationales capables de contourner la plupart des politiques nationales de contrôle économique, capables aussi de faire du chantage à l'investissement pour exercer des pressions politiques. Les autorités politiques au sein de la CEE, en collaboration avec l'AELE¹², doivent dès lors adopter des règlements contraignants pour obliger les multinationales à s'inscrire dans un ordre socio-économique de progrès respectant des objectifs politiques nationaux et européens.

La CES considère que l'activité libre des multinationales constitue un obstacle à l'établissement d'une politique industrielle moderne, devant réguler les investissements selon un programme établi démocratiquement. La Commission est par là invitée à accélérer ses travaux pour parvenir à la présentation d'une directive organisant un droit réel pour les représentants des travailleurs.

C'est dans cette optique qu'est espérée la directive sur les comités d'entreprises européens. Son adoption doit être préparée par les comités syndicaux des filiales de groupes multinationaux afin de créer des réseaux syndicaux de coopération transfrontière pour surveiller l'activité des multinationales.

Ainsi, en 1995, la CES salue la nouvelle directive sur les comités d'entreprises européens comme une avancée majeure. Lors de son dernier congrès, elle estime que, puisque l'intégration européenne favorise la prise de décision «transnationale» des sociétés et des banques multinationales, les syndicats doivent, pour leur part, renforcer leur «européanisa-

10. Organisation de coopération et de développement économique.

11. Communauté économique européenne.

12. Association européenne de libre échange.

tion». La CES fait alors pression pour l'application des «codes de bonne conduite» pronés par l'OCDE et l'OIT. Elle entend œuvrer parallèlement, avec les ONG¹³ et les associations de consommateurs, au développement des «échanges commerciaux éthiques» à travers la promotion de «labels sociaux et environnementaux». Il s'agira à cette fin de négocier avec ces entreprises des accords pour le «respect des normes sociales».

En résumé, cette famille de mot s'insère de façon quasi exclusive dans le discours sur l'indispensable contrôle des entreprises et groupes multinationaux. Si la sensibilité à la question est restée constante tout au long de ces vingt-trois ans, il semble qu'un changement d'attitude se soit opéré au fil du temps : l'introduction depuis 1991 de la formulation «contrôle adéquat» à la place de «réglementation contraignante» ouvre la voie au soutien à des «règles morales» (codes de bonne conduite, labels sociaux...) vis-à-vis desquelles l'eurosyndicalisme était auparavant très circonspect. En effet, le mouvement syndical identifiait, alors, les multinationales comme porteuses d'un modèle économique incompatible avec l'idéal d'un *nouvel ordre socio-économique mondial démocratique*. Aujourd'hui que l'«ordre mondial» existe comme un donné, il faut lui imposer des aménagements. La CES ne demande donc plus sa transformation radicale.

Le transnational

L'adjectif est d'usage récent. La plupart de ses attestations datent de la décennie 1990. Excepté le féminin pluriel, *transnationales*, ses emplois s'appliquent à l'activité syndicale. Peu fréquentes, les formes au masculin produisent les lexies *niveau transnational* ou *droits transnationaux*, qui renvoient à la revendication du droit d'information, de consultation et de négociation dans les multinationales.

Avec 16 occurrences, *transnationale* est la forme la plus utilisée. On relève, en 1982, la lexie *contre-force transnationale*, qui désigne le syndicalisme hors-frontière en capacité de contrôler l'activité des multinationales. Pour faire face au développement de la *dimension transnationale* de la production, le syndicalisme doit adapter ses modes de négociation et modifier ses niveaux «spatiaux» d'intervention ; c'est à cet effet que la CES demande la création de programmes de formation communautaires pour servir de point d'appui à la *coopération transnationale*. Elle voit,

13. Organisation non gouvernementale.

avec la création de l'Académie syndicale européenne, la possibilité de dispenser une *formation syndicale transnationale* prendre enfin forme. Le syndicalisme doit, lui aussi, se déployer et s'établir à ce niveau, notamment à travers une pratique de *coordination transnationale*. La CES, qui réclame l'inscription d'un droit à *l'action syndicale transnationale*, y compris la grève, entend s'appuyer sur la procédure européenne de négociation collective. Enfin, elle se réjouit de l'adoption de la directive sur l'information et la consultation qui permet d'affirmer la *légitimité de la représentation transnationale* des travailleurs¹⁴.

Et si, en 1999, la CES constate que la mondialisation et l'intégration des marchés n'ont pas permis une *coordination fiscale transnationale* efficace, elle agit pour une *européanisation* accrue du syndicalisme, notamment en organisant une *reconnaissance transnationale* de l'affiliation syndicale. L'idée d'une charte pour la *reconnaissance transnationale* de la protection syndicale est lancée.

Comme *multinationales*, la forme *transnationales* qualifie, surtout, *entreprises*. Sur douze occurrences, huit forment la lexie *entreprises transnationales*, et, à l'exception d'une utilisation en 1982, toutes les attestations sont contemporaines ou postérieures à 1991.

En 1991, la lexie s'insère dans une partie de la résolution générale consacrée à la démocratie économique et politique. Dans une résolution spécifique, traitant de la concentration du secteur des médias, nous comptons cinq fois *transnationales* (*entreprises transnationales des médias, entreprises multimédias transnationales, industries transnationales des médias*). À côté de la dénonciation de ce phénomène, s'énoncent des revendications sur le contrôle de leurs activités, telles que l'obligation pour les *industries transnationales des médias* de rendre publiques toutes les participations qu'elles détiennent. La CES dénonce aussi l'absorption par ces multinationales du secteur des médias des pays d'Europe orientale.

En résumé, les déclinaisons de ce terme commencent à se diffuser depuis une dizaine d'années: ils apparaissent pour l'essentiel dans un contexte de recherche de nouvelles formes d'action et d'intervention syndicale, et de nouveaux droits. Une autre partie sert, à travers la lexie *entreprises transnationales*, de variante aux expressions consacrées (*sociétés multinationales* ou *multinationales*), mais il est encore trop tôt pour savoir si cette expression les remplacera, signe peut-être de la perception que la

14. J.-M. Pernot, 1998, « Une université européenne du syndicalisme, l'Europe des syndicats », *Politix*, 43, p. 53-78.

propriété du capital est de moins en moins ancrée à toute idée de « nation ». Là où *multinational* renvoyait encore à des nations, certes multiples, *transnational* se situe résolument au-delà (*trans-*) des nations.

Le supranational

Deux formes hapax, *supranationale* et *supranational*, qualifient le pouvoir de l'UE. En 1991, une augmentation du *budget supranational* est demandé pour améliorer le fonctionnement de l'économie européenne. Sans prôner le centralisme à outrance, la CES soutient l'idée, en 1995, d'une *responsabilité supranationale* assumée soit par l'Union européenne, soit par les États, permettant de prendre des mesures tant économiques, politiques que sociales.

Le multilatéral

Cette famille est nouvelle. Apparue au Congrès de 1991, son usage croît depuis (1 fois en 1991, 4 en 1995, et 6 en 1999). Cependant, seules quatre occurrences nous placent dans le champ international au sens large, et non dans celui de la seule coordination entre États de l'UE. Elles sont utilisées en 1999, elles renvoient à une dimension spécifique de l'action politique dans le contexte de la libre circulation des capitaux : la conclusion d'*accords multilatéraux* sur l'investissement ou le libre échange. La CES soutient ces accords, si et seulement si, ils intègrent les droits sociaux, environnementaux et de l'homme consacrés par le droit international, et s'ils permettent de meilleures conditions de production et de répartition des richesses.

*

* *

Ce travail exploratoire montre les transformations affectant la parole commune de l'eurosyndicalisme durant ces trente dernières années :

– depuis 1991, la famille *monde* prend le pas sur la famille *internationale*, à l'exception du substantif *monde* dont l'utilisation décroît. Les lexies qu'il forgeait s'inscrivaient dans les discours de résistance au capitalisme ou de sa transformation. Avec la disparition récente de *tiers-monde*, s'étiolent les thématiques de la paix, du désarmement, de la répartition plus juste des richesses entre le Nord et le Sud à travers un développement socio-économique complémentaire et de la solidarité internationale des

travailleurs. Faisons l'hypothèse que cette montée des mots de la famille *monde* peut avoir un impact important dans un imaginaire syndical qui, depuis le 19^e siècle, avait puisé une partie importante de ses références autour du mot *internationalisme* ;

– si l'abord de thèmes plus politiques est en recul au sein de la famille *monde*, une transformation similaire se produit au sein de la famille *international*. L'usage du terme *international*, qui posait la question politique d'un autre ordre économique concurrent au système capitaliste, est de plus en plus monopolisé par des emplois relevant du registre économique ;

– la notion de *mondialisation* tend à « s'émanciper » devenant un phénomène total qui couvrirait toutes les dimensions de l'activité humaine et, du fait même de cette extension de champ sémantique, devient très ambiguë (la mondialisation pouvant être la pire comme la meilleure des choses) ;

– notons aussi, *in fine*, que deux nouvelles familles de mots, *transnational* et *multilatéral*, émergent depuis dix ans. Elles tendent à exprimer l'existence d'un jeu d'acteurs socio-économiques dans des espaces qui ne s'ancrent plus en référence à une nation, et donc à l'ensemble des droits et devoirs collectifs que celle-ci peut symboliser. Cela nous conduit à nous interroger sur le type de loyauté démocratique que les acteurs socio-économiques peuvent ou veulent mobiliser dans ces nouveaux espaces.

Ces constats sur corpus restreint, pour prendre pleinement leur sens, devraient être complétés par un examen approfondi de la transformation lexicale dans d'autres registres : le parler de l'action, de la revendication, du combat, des objectifs...

L'intégration de la notion de mondialisation dans l'imaginaire syndical semble, en effet, transformer en profondeur, tant dans le contenu que dans la forme, ce qu'est et ce que sera demain le syndicalisme. Un coup d'œil sur le tableau ci-dessous nous montre en effet que, depuis dix ans, l'euro-syndicalisme renouvelle son vocabulaire¹⁵ ou, à tout le moins, le mobilise différemment :

15. Sous *adaptation*, nous avons regroupé et comptabilisé l'ensemble des formes verbales du verbe *adapter* ; *idem* pour *changement* avec les variations du verbe *changer*.

	Avant 1991 (Fréquences)	À partir de 1991 (Fréquences)
adaptation	23	52
changement	18	61
cohésion	7	29
compétitivité	3	20
dialogue social	5	60
partenaires sociaux	5	61
stabilité	5	23

On retrouvera dans ce tableau un certain nombre de termes à la mode dans le vocabulaire de l'Union européenne. Un examen systématique de l'usage syndical de ces termes, produits en grande partie dans et par les instances internationales de régulation de l'économie mondiale (UE, OCDE...), et le plus souvent absorbés tels quels par le discours syndical, est encore à faire pour venir compléter le travail présenté dans cet article. Ils posent en tout cas le problème de la circulation lexicale internationale comme une manifestation claire de la mondialisation qui concerne non seulement les capitaux, les biens et les services, mais des mots et des notions qui vont mettre en forme la pensée de l'organisation de la future société humaine. Qui de l'internationalisme, moyen de réaliser et de penser une société universelle et égalitaire ou de la mondialisation, concrétisation de l'universalité de l'exploitation marchande et du libre-échange, façonnera le monde de demain ? Peut-on prendre la tendance des résolutions de congrès de la CES comme un indice ?